

MAIRIE DE SURY-ES-BOIS
18260 SURY-ES-BOIS
Tél : 02.48.73.75.28
Fax : 02.48.73.73.97

COMMUNIQUE DE PRESSE

Compte-rendu du Conseil Municipal du 22/09/17:

Le Conseil Municipal, réuni le vendredi 22 septembre 2017 sous la Présidence de Jean-Claude RIMBAULT, Maire, a étudié et arrêté les principales décisions ci-après :

- **Assainissement collectif : curage lagunes :**

L'opération « curage lagunes / épandage des boues » a débuté le 18 septembre après l'acceptation d'un nouveau plan d'épandage.

A la fin de cette opération et après des travaux de renforcement des berges, les 3 bassins de la lagune seront conformes à la réglementation.

- **Aménagement du « quartier Le Champ Laurent » :**

Le permis d'aménager vient d'être déposé.

- **Mise en conformité des bâtiments publics aux règles d'accessibilité :**

La sous-commission départementale d'accessibilité aux personnes handicapées a donné dans sa réunion du mardi 12 septembre un avis favorable aux travaux prévus pour l'accessibilité de la Mairie, de la Salle des Fêtes, de l'Agence Postale Communale et de l'Eglise.

Cependant, M. le Maire indique que ces travaux débiteront une fois la subvention de l'Etat (DETR) obtenue.

- **Renouvellement / actualisation / nouveaux baux :**

M. le Maire propose au Conseil Municipal le renouvellement de baux (parcelles terrains), l'actualisation (La Fourchette Gourmande) et un nouveau bail par avenant à bail existant. Pour ce dernier, il s'agit d'héberger une 2^{ème} société de services informatiques « OLS Solutions » sur le même site que la société « Pandora-Soft ».

M. le Maire se félicite de l'accueil sur la commune sur une période d'un an de deux sociétés informatiques rendant encore plus urgent et nécessaire la venue du très haut débit.

- **Rapports sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable et sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets – Année 2016 :**

M. le Maire présente et commente ces différents rapports au Conseil Municipal.

- **Vote du montant de la redevance d'occupation du domaine public par les ouvrages des réseaux publics de distribution d'électricité et pour les chantiers provisoires de travaux:**

M. le Maire présente au Conseil Municipal ce dossier et le Conseil Municipal adopte les nouvelles dispositions qui s'appliqueront pour l'année 2018.

- **Démission du Conseil Municipal :**

M. Le Maire fait part au Conseil Municipal de la démission de Mme BUTET Angélique, Conseillère municipale, pour raisons personnelles.